

COMMUNIQUE DE PRESSE

24 septembre 2019

Les sociétés de médiation financière de la FIGEC proposent d'aider l'Etat à recouvrer les 1 milliard d'euros de créances publiques (amendes, infractions au code de la route...) non recouvrées !

Les sénateurs Claude NOUGEIN (LR) et Thierry CARCENAC (PS) viennent de remettre un rapport d'information sur le manque à gagner pour l'Etat du non-recouvrement de la moitié des amendes de circulation et des forfaits de post-stationnement.

En 2018, ils relèvent que la moitié des 34 millions d'avis de paiements n'ont pas été recouverts, soit un manque à gagner d'1 milliard d'€ pour la collectivité publique.

Ce rapport n'a pas manqué de faire réagir les dirigeants de la FIGEC (Fédération nationale de l'information d'entreprise, de la gestion de créances et de l'enquête Civile).

« A l'heure, où les collectivités publiques sont de plus en plus exigeantes pour garantir l'équilibre des comptes publics, nous nous proposons de les aider à recouvrer ces impayés laissés dans la nature dont la somme en jeu (1 Mds d'euros) est particulièrement importante », Charles BATTISTA, Président de la FIGEC.

Il est de notre devoir de professionnel, mais aussi comme citoyen, puisque le manque à gagner provient essentiellement d'amendes et de fraudes au code de la route, de nous saisir de ce rapport parlementaire pour proposer à l'Etat et aux collectivités publiques, les services des sociétés de médiation financière, spécialisées dans le recouvrement des créances.

Nous allons prendre contact avec les auteurs de ce rapport d'information ainsi qu'avec les principaux acteurs de ce dossier pour contribuer à répondre au problème qui concerne les comptes publics mais aussi l'économie française en général » précise Charles BATTISTA.

Rappelons que la Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises - start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes - de la gestion du risque client, au service de l'économie française. Ses entreprises travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année.

Contact : Sébastien BOUCHINDHOMME, Délégué Général de la FIGEC
sbouchindhomme@figec.com - 06 20 20 54 01

La Gestion du Risque Client, levier de croissance pour l'économie française

Chiffres clés, chaque année, en France :

- le crédit inter-entreprises représente quelque **672 milliards d'euros**. C'est malheureusement la première source « gratuite » de financement des entreprises, **trois fois supérieure** au crédit bancaire de trésorerie,
- **56 milliards d'euros**, montant total du passage en pertes pour **créances impayées**,
- **90 % des sommes recouvrées** par les professionnels du recouvrement le sont à **l'amiable**,
- en cas d'impayé, près de **9 entreprises débitrices** sur 10 et **plus de 8 particuliers débiteurs** sur 10 sont en réalité **solvables**,
- **25 % des défaillances** sont dus à des retards ou à des défauts de paiement,
- ce qui représente environ **300 000 emplois menacés**.

Nos métiers, vitaux pour la croissance des entreprises françaises :

➤ Information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance

Le métier des sociétés spécialisées en information d'entreprise, de solvabilité et de prévention de défaillance est de :

- collecter, analyser, fiabiliser, rendre exploitable les **données issues de multiples sources** : publiques, économiques et financières, privées... et de délivrer aux différents acteurs économiques (entreprises de toutes tailles, banques, assurances, administrations, collectivités...) des solutions d'information à valeur ajoutée pour prendre des décisions éclairées de crédit ;
- sécuriser le **crédit inter-entreprises** : crédit que les entreprises s'accordent entre elles par le biais des délais de paiement consentis représentant **près de 30 % du PIB**. C'est une source de financement importante pour les entreprises mais non sans risque pour les fournisseurs. Raison pour laquelle il est nécessaire et légitime pour eux de savoir avec qui ils contractent ;
- réduire les **délais de paiement** et diminuer le risque de défaillance ;
- soutenir la croissance et le développement durable des entreprises.

➤ Médiation financière - Recouvrement et acquisition de créances

Ces sociétés exercent une activité de recouvrement sur les particuliers et les entreprises pour le compte de tous les **acteurs de l'économie** (fournisseurs d'énergie, de téléphonie, d'accès internet, transports, banques et établissements financiers, assureurs...).

Certaines de ces sociétés se sont spécialisées dans l'acquisition de portefeuilles de créances cédées le plus souvent par des établissements financiers et en assurent ensuite le recouvrement pour leur propre compte.

➤ Enquête civile

Les sociétés d'enquête civile fournissent une offre de service permettant à leurs clients de **localiser leurs débiteurs disparus** et d'étudier leur environnement économique. Cette activité s'ouvre aussi à des besoins comme la **déshérence** des contrats d'assurance vie, les comptes bancaires inactifs, les plis non distribuables... Ces sociétés et leurs enquêteurs sont strictement réglementés et doivent avoir une autorisation d'exercer délivrée par le CNAPS.

La Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise, de la Gestion des Créances et de l'Enquête Civile est l'Organisation Professionnelle qui rassemble les entreprises - start-up, PME, ETI, filiales de banques, grands groupes - de la gestion du risque client, au service de l'économie française.

Nos entreprises travaillent quotidiennement pour sécuriser les 672 milliards d'euros de crédit interentreprises, diminuer les 56 milliards d'euros de perte pour créances impayées et préserver les 300 000 emplois menacés chaque année.

Contact : Sébastien Bouchindhomme - sbouchindhomme@figec.com - 06 20 20 54 01